

**Service Police Municipale**  
**Réf agent GT**

**OBJET : INTERDICTON TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT SUR LA TOTALITE DES  
EMPLACEMENTS RUE JEAN MERMOZ ET AVENUE MAUVOISIN DU N°2 AU N°12  
LE DIMANCHE 21 JUNI 2026 DE 08H00 A 23H00.**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4  
**Vu** le Code de la Route, articles R417-10 et R 325-12,  
**Vu** l'arrêté N° 2026/20 du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux  
Conseillers Municipaux délégués,

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement des véhicules, excepté aux organisateurs  
sur la totalité des places rue Jean Mermoz et avenue Mauvoisin à l'occasion de « la Fête de la Musique ».

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules excepté aux organisateurs, sera interdit sur la totalité des  
places, rue Jean Mermoz et avenue Mauvoisin du N°2 au N°12 le Dimanche 21 juin 2026 de 08h00 à 23h00.

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement de véhicule autre que les véhicules autorisés, sera considéré comme gênant. Il  
pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code  
de la Route en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la  
signalisation réglementaire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois,  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal  
administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai  
de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :  
<https://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté  
dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de District
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

**Fait à SANNOIS, le 19 mai 2026**  
**Pour le Maire et par délégation**  
**Benoit ZAMBUJO**

Adjoint au Maire  
Délégué à la sécurité et à l'Attractivité du territoire  
Délégation générale

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT  
publié le 21.05.2026.....

